

DU PARTI

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DD E C R E T N° 77/256 du 16/5/77
portant détachement du Commandant MAKOUANGOU
auprès de la Municipalité de Brazzaville
pour servir en qualité de Directeur de la
Société des Transports Brazzavillois.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/u l'acte n°5 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congo-
lais du Travail, portant création du Comité Militaire du Parti et fixant
ses attributions ;

(/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu le Decret ~~77/163~~ du 5 Avril 1977, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres,

Sur décision du Comité Militaire du Parti.

Le ~~Conseil des Ministres~~ entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Le Commandant Antoine MAKOUANGOU est mis à la disposition de
la Municipalité de Brazzaville, pour servir en qualité de Directeur de la
Société des Transports Brazzavillois.

Article 2 : La remuneration du Commandant Antoine MAKOUANGOU sera prise
en charge par le Budget de la Municipalité de Brazzaville, qui est en outre
redevable envers le Tresor de l'Etat Congolais de la contribution pour
constitution des droits à pension de l'intéressé.

Article 3 : Le Ministre de l'Interieur est chargé de l'application du Pré-
sent decret qui prend effet à compter de la date de prise de service de
l'Intéressé et qui sera enregistré publié, et communiqué partout où besoin
sera.

Fait à BRAZZAVILLE, le 16 Mai 1977

Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan,


- Colonel Joachim YHOMBY OPANGO

- Commandant Louis Sylvain GOMA

Le Ministre de l'Intérieur,